

A nos partenaires et parties prenantes,

Avignon, le 22 juillet 2011

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, **une description** des mesures concrètes mises en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès. En effet, nous nous sommes lancés dans une restructuration de notre groupe qui a mobilisé l'ensemble des énergies. Nous avons repensé l'ensemble de notre organisation industrielle au niveau des filiales, sans pour autant négliger les bonnes pratiques du pacte. Nous avons seulement pris un peu de retard sur la présentation du dossier communication sur le progrès (COP).

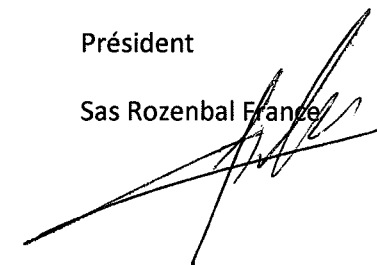
Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Pacte Mondial à des fins d'évaluation en date du 30 septembre 2011 au plus tard.

Bien cordialement

Cozzolino Michel

Président

Sas Rozenbal France



**ROZENBAL France SAS**

Z.I. de Courtine – 297 Rue du Petit Mas - BP 21010 - 84096 Avignon Cedex 09 – France  
Tél. 33 4 90 14 71 00 - Fax : 33 4 90 85 60 61 - rozenblit@rozenblit.fr

S.A.S. au capital de 3 078 000 € - SIRET 342 248 499 00010 - RC 87 B 399 - APE 4649Z - SIREN 342 248 499 – N° intracommunautaire FR 24 342 248 499

